



Nous espérons que vous passerez un agréable séjour dans notre Chalet, et pour se faire, vous trouverez ci-après quelques consignes de fonctionnement.

Règlement et Consignes du Chalet Béraud

Entrée des lieux :

L'arrivée est prévue à partir de 15 heures.

Contre règlement du solde de la location et remise des deux chèques de caution, de **500 euros** pour dégradations et de **150 euros** pour le ménage, 2 trousseaux de clés du chalet sera remis au locataire. Une visite des lieux est faite et un inventaire est joint.

Cheminée :

La cheminée à ouverture total ou à insert est fonctionnelle, **du bois est gracieusement mis à votre disposition dans le cellier et dans l'abri bois.**

Chauffage :

Nous disposons au chalet d'une chaudière électrique nouvelle génération, qui alimente pour le bas du chalet des serpentins eau chaude dans la dalle et à l'étage des radiateurs à eau, et pour la salle de bain un radiateur sèche serviettes.

Entre Novembre et Avril, les radiateurs et thermostats de l'étage doivent rester allumés, au minimum sur la fonction HORS GEL.

Baies vitrées et fenêtres :

Le chalet est équipé de double vitrage haute altitude. En période hivernale, le locataire s'assure que toutes les fenêtres du chalet soient fermées en son absence et avant son départ.

ATTENTION, la fenêtre de la cuisine a une ouverture basculant vers l'avant, manoeuvrable par la poignée.

Lieu non fumeur :

Il est strictement interdit de fumer cigarettes, pipes et cigares, à l'intérieur du chalet.

Déneigement :

Le locataire est responsable du déneigement du parking et des abords du chalet en utilisant pour cela les moyens mis à disposition. **Note importante** : gardez à l'esprit que d'importantes **masses de neige peuvent chuter** du toit soudainement. Il est recommandé de ne pas stationner aux endroits où la neige est susceptible de tomber du toit.

Réclamations :

Merci de nous contacter le plus tôt possible pour toutes réclamations que vous auriez à nous adresser, et nous ferons notre possible pour intervenir rapidement.

Animaux :

A l'exception des chiens d'aveugle, les animaux ne sont pas admis dans le Chalet.

Dégradations et dommages mineurs :

La caution sert à couvrir les frais des dégradations et dommages mineurs qui pourront avoir lieu lors de la période de location du chalet. Les frais de réparation ou de remplacement seront déduits de la caution.

Nous comprenons parfaitement que des accidents puissent survenir, mais nous préférons que le locataire nous en avertisse le plus tôt possible, aussi dérisoires puissent-ils paraître. ***Tout problème signalé tardivement résultera dans le retard de la restitution de votre caution.***

Dégâts majeurs :

Le locataire se verra facturer en intégralité tout dommage causé au chalet et/ou à son terrain et excédent la somme de 500 euros. La facture des frais encourus sera présentée au locataire. Ces frais incluront également la perte d'activité si le chalet ne peut être loué en raison de ces dommages.

Sortie des Lieux :

Le locataire doit libérer pour 10 heures.

Le nettoyage des locaux reste à la charge du locataire.

Il laissera le chalet dans l'état de propreté où il l'a trouvé sauf à demander à bénéficier de l'**option nettoyage de sortie (annexe ci-jointe)**. Dans ce cas, les personnes chargées de l'entretien arriveront à **10 heures**. ***L'évacuation des poubelles, vider et nettoyer le lave-vaisselle, le réfrigérateur et le four, le rangement de la cuisine, reste la responsabilité du locataire.***

Merci de ne pas oublier de **vider les cendres de la cheminée à l'aide du seau « vide cendres » mis à disposition**. Bien fermer toutes les fenêtres et velux avant de quitter le chalet.

Si le chalet n'était pas laissé dans un état de propreté satisfaisant, la somme de 150 euros serait déduite de votre caution.

VOUS RENDRE LA VIE PLUS FACILE

MENAGE :

Si vous ne souhaitez pas vous embarrasser avec le ménage de départ, vous pouvez faire appel à une Technicienne de surface au tarif de 95€. Merci de nous le signaler le plus tôt possible afin de pouvoir réserver.

LE LINGE DE MAISON :

Le chalet est équipé de 3 couettes 220 x 240 et 2 couettes 150 x 200 ainsi que de 16 oreillers 63 x 63.

Vous avez la possibilité de louer du linge de maison si vous ne le transportez pas, en vous adressant à « LA LAVERIE », située à 100m du Chalet, à l'entrée du Village de Monétier-les-Bains, derrière la Poste, au 04.92.24.44.85

www.serrechevalier-lavanderie.com

MATERIEL DE SKI ET SNOWBORD :

Vous pouvez louer votre matériel de ski au sein du village à moins de 100m du Chalet.

CONSIGNES A SKIS :

Simplifiez-vous le ski !! A la Halte Pré-Chabert.

COMMERCES DE PROXIMITE :

L'implantation du Chalet vous situe à la fois proche des Remontées Mécaniques, des Grands Bains et des différents Commerces nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

**BON SEJOUR
ET
AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR TRES
BIENTOT
AU CHALET BERAUD**